



## Comment devenir adhérent ?

Les adhérents de SAFE Cluster sont des **personnes morales** qui participent à la vie du pôle et à ses activités.

Pour devenir adhérent, l'organisme doit remplir le formulaire en ligne suivant <http://www.safecluster.com/rejoignez-nous/>, dont les éléments seront **soumis au vote du Bureau Exécutif**.

Une fois la demande acceptée, l'adhérent s'engage à signer la **charte de l'adhérent** et à régler une **cotisation annuelle**. Pour les entreprises, le montant de la cotisation de la première année est supérieur à celui du renouvellement d'adhésion car un temps d'échange personnalisé est proposé pour comprendre les besoins et projets du nouvel adhérent.

## Barème des cotisations 2020

Le montant de la cotisation est forfaitaire, basée sur le nombre de personnels de la structure adhérente. Le paiement de la cotisation annuelle est une condition d'accès aux services du Pôle.

Grille de cotisations 2020			
Entité - Effectif national	Critère effectif	Montant HT 1 <sup>ère</sup> année	Montant HT Renouvellement
TPE < 10 personnes	Etablissement adhérent	580 €	265 €
PME 10 à 100 personnes	Etablissement adhérent	1 260 €	790 €
PME 101 à 250 personnes	Etablissement adhérent	2 310 €	1 575 €
ETI 251 à 1000 personnes	Etablissement adhérent	3 675 €	2 625 €
Grande Entreprise / Groupe >1000 personnes	Consolidation groupe	7 875 €	5 250 €
Académique (Organisme de recherche et de formation : universités, EPIC, EPST, EPA, etc...)	Etablissement adhérent	2 500 €	1 890 €
Utilisateurs et Partenaires économiques et territoriaux (Utilisateurs : Services de l'Etat, collectivités, utilisateurs finaux des solutions ou services développés par le réseau de SAFE Cluster) (Partenaires : Organismes consulaires, Technopoles, réseau professionnel, banques, assureurs, etc...)	Etablissement adhérent	1 575 €	945 €
Territoires d'expérimentation (non utilisateurs de services)	Etablissement adhérent	0 €	0 €

**\*Dérogations (uniquement pour une nouvelle adhésion – montant « 1<sup>ère</sup> année ») :**

- A partir du 1<sup>er</sup> Octobre: 25% de réduction sur la cotisation « 1<sup>ère</sup> année » des TPE/PME.

- Entreprise de moins d'1 an d'existence : 50% de réduction sur la cotisation « 1<sup>ère</sup> année ».